

Projet de délibération de Document Unique d'évaluation des risques professionnels

(Attention : certains Présidents d'EPCI peuvent bénéficier d'une délégation de la part de l'Assemblée délibérante en application de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales)

Le __/__/____ (date), à __H__(heure), en (lieu) se sont réunis les membres du Conseil municipal (ou autre assemblée), sous la présidence de M. (Mme) (Nom, Prénom), (qualité).

Etaient présents :

Etaient absents :

Etaient excusés :

Avaient donné pouvoir :

Le secrétariat a été assuré par M. (Mme)

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1 ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 4121-3 et R. 4121-1 et suivants ;

Vu le Décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'Autorité Territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ;

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un Document Unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire ;

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail ;

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

Considérant l'avis du CT/CHSCT en date du __/__/____,

Le Conseil Municipal (ou autre assemblée), après en avoir délibéré :

- **valide** le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération ;
- **s'engage** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du Document Unique ;
- **autorise Monsieur le Maire** (Monsieur le Président) à signer tous les documents correspondants ;
- **adopte** à l'unanimité des membres présents ou
 - à voix POUR
 - à voix CONTRE
 - à abstention(s)

Le Maire (le Président) :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à, le __/__/____

Le Maire (le Président),

Transmis au représentant de l'Etat le : __/__/____

Publié le : __/__/____